



FR

CONSEIL DE DIRECTION
96^{ème} session
Rome, 10 - 12 mai 2017

UNIDROIT 2017
C.D. (96) 11
Original: anglais
avril 2017

Point n° 12 de l'ordre du jour: Bibliothèque et activités de recherche

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Le document illustre les activités de la Bibliothèque en 2016, les perspectives pour 2017 et les propositions pour les années suivantes</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés et à réfléchir sur les mesures ultérieures qui pourraient être prises</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2017 - 2019</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Elevé</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Rapport annuel 2016 (C.D.(96) 2)</i>

I. COOPERATION ET MISE EN RESEAU DE LA BIBLIOTHEQUE

1. En 2016, la Bibliothèque d'UNIDROIT a poursuivi sa stratégie de coopération avec d'autres bibliothèques romaines et étrangères. En 2016, un programme de coopération très fructueux a été mis en place avec l'Institut Max-Planck de Luxembourg pour le droit procédural.

II. CATALOGAGE ET MISE A NIVEAU DU LOGICIEL DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE

A. Mise à niveau du logiciel de gestion de la Bibliothèque

2. Le système de gestion du logiciel de la Bibliothèque Aleph500 a été mis à jour avec la dernière version Aleph 21.2.4 sans qu'il y ait eu d'interruption de service pour le personnel scientifique de l'Institut ou les chercheurs en Bibliothèque.

B. Catalogage

3. En ce qui concerne le catalogage, les travaux sur l'élaboration d'un "Thesaurus juridique" qui permet d'obtenir des résultats de recherche toujours plus précis dans toutes les langues se sont poursuivis. Il s'agit d'un projet très novateur; seules quelques bibliothèques au monde possèdent un thésaurus juridique dans diverses langues.

III. NUMERISATION

4. Lors de sa 95^{ème} session (Rome, mai 2016), le Conseil de Direction a décidé de procéder à la numérisation en interne des ouvrages de la Bibliothèque pour offrir à ses usagers davantage de matériel de recherche. Le projet représente une opportunité intéressante de rendre les collections d'une grande bibliothèque, comme celle d'UNIDROIT, accessibles sous forme numérique.

5. En 2016, la Bibliothèque d'UNIDROIT a ainsi procédé à la conceptualisation, la planification et la mise en œuvre d'un projet de numérisation en interne. Pour réaliser ce projet, UNIDROIT a commencé par en étudier les aspects financiers et pratiques puis a consulté des experts en numérisation de livres sur les aspects techniques de la question ainsi que sur une estimation des coûts (SIAI Servizi Integrali alle Imprese, Rome et Ex Libris, Hambourg). Il est prévu d'introduire différents niveaux d'accès aux ressources numériques. Les utilisateurs qui contribuent par des donations au fonds de la Bibliothèque d'UNIDROIT pourraient bénéficier de droits privilégiés, par exemple le plein accès aux collections numérisées. De tels droits pourraient également encourager des futures donations.

6. Environ 500 ouvrages de la Bibliothèque (monographies et articles) ont été numérisés par le personnel de la Bibliothèque et ajoutés au catalogue en ligne comme objets numériques pour préparer une version expérimentale. Certains changements ont été introduits dans le catalogue en ligne de la Bibliothèque pour créer un accès aux utilisateurs ayant des droits privilégiés. La version expérimentale sera présentée à l'occasion de la 96^{ème} session du Conseil de Direction en mai 2017.

IV. ACQUISITIONS, DONATIONS, ECHANGES

7. En 2016, la Bibliothèque a vu augmenter son patrimoine de 1.030 titres dont 598 achetés, 143 obtenus sur la base d'un échange. L'augmentation constante des prix des publications et le manque chronique de ressources ont entravé le développement des collections de la Bibliothèque.

8. En 2016, comme les années précédentes, la Bibliothèque a reçu des donations en nature de l'Institut Max-Planck de droit comparé et de droit international privé (Hambourg).

V. ACTIVITES DE RECHERCHE

9. La Bibliothèque d'UNIDROIT continue d'attirer des chercheurs et des lecteurs du monde entier. Parmi les 994 visiteurs en 2016, 42 visiteurs provenaient de 26 pays différents.

10. En 2016, 23 chercheurs ont été accueillis comme stagiaires (voir Rapport annuel 2016, C.D.(96)2, p. 28). Il est généralement demandé aux stagiaires de faire des recherches sur des points spécifiques d'un sujet choisi et de préparer des notes de synthèse. Mme Glonaz Jafari (Iran), Université Libre de Bruxelles, M. Ercole De Vito (Italie) Mastère de droit, L.U.I.S.S. Université Guido Carli de Rome, Mme Giuditta Giardini (Italie), L.L.B. Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan, M. Hossein Fahimi *L.L.M.* (Iran), Université de Téhéran, membre du Bureau des Directeurs et Vice-Président, *Special Affairs, I.R. Iran Securities and Exchange Organization*, ont été accueillis en qualité d'assistants de recherche au sein du Secrétariat d'UNIDROIT.

11. UNIDROIT accueille également des fonctionnaires et des juristes des Etats membres d'UNIDROIT qui viennent travailler au Secrétariat sur une base temporaire en *détachement*. M. Solomon Madike Ngoladi (Nigéria), *Senior Supervisor, Enforcement Division, Securities and Exchange Commission* s'est joint au Secrétariat d'UNIDROIT.

12. Le *Programme de bourses de recherche* est devenu, en plus de vingt-et-un ans d'existence, un outil important pour la promotion des travaux d'UNIDROIT dans le domaine du droit international et comparé. Pour une présentation du Programme et de ses bénéficiaires en 2016, voir le

Programme de bourses de recherche d'UNIDROIT – Compte rendu d'exécution pour l'exercice 2016 (UNIDROIT 2016 – Etude LXV/ Bourses – Impl. 27).

13. Des contributions volontaires pour financer le Programme de bourses sont parvenues de la part de la Fondation d'UNIDROIT, de membres du Conseil de Direction à titre personnel, du Président d'UNIDROIT et de la Transnational Law & Business University (TLBU). Le Secrétariat exprime sa reconnaissance envers tous les donateurs en 2016 et espère qu'ils renouvelleront leur engagement financier et que de nouveaux donateurs pourront les rejoindre de sorte que la viabilité financière du Programme puisse être maintenue et qu'un nombre satisfaisant de chercheurs puisse être sélectionné.

VI. ACTION DEMANDEE

14. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés et à examiner les mesures supplémentaires proposées par le Secrétariat.*